

Paris, le 19 mars 2024

Inflation et avenir de la profession : la FFMKR continue sa mobilisation

Ce mardi 19 mars 2024, la FFMKR, premier syndicat de kinésithérapeutes, a rencontré Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention.

La FFMKR a fait part en premier lieu de la forte préoccupation des kinésithérapeutes quant à leur pouvoir d'achat. L'entrée en vigueur de l'avenant 7 en février a permis des revalorisations d'une hauteur d'environ 3 %. Au regard de la très forte inflation subie par les professionnels et de leur engagement quotidien en faveur de la santé publique, cela est insuffisant.

La Fédération a rappelé que depuis 2010, l'inflation a augmenté de 25 %, tandis que la lettre-clé des kinésithérapeutes n'a augmenté que de 8 %. Sur la même période, si la négociation médicale aboutit et que la consultation des généralistes passe à 30 €, ceux-ci auront connu une revalorisation de l'ordre de 30 %. Face à ce "deux poids deux mesures" que rien ne saurait justifier, la FFMKR a demandé le retour au calendrier des revalorisations conventionnelles initialement signé en décembre 2022.

Le sujet de l'attente des publications des textes d'application des lois "Rist 1" et "Rist 2", concernant la prescription de produits de santé et l'accès direct en CPTS, a aussi été mis sur la table. La FFMKR a appelé le ministre, à ne pas faire prétexte de certains avis fondés sur des postures anachroniques en dehors de tout raisonnement ou preuve scientifique, pour repousser des textes attendus par les Français confrontés aux difficultés d'accès aux soins. Concernant l'accès direct en CPTS comme la prescription de médicaments, la profession n'acceptera pas des textes "a minima" qui ne respecteraient ni la volonté du législateur, ni les ambitions légitimes des kinésithérapeutes, ni les besoins de santé de la population.

La FFMKR a également demandé des mesures fortes en faveur de la valorisation des kinésithérapeutes dans les dispositifs de santé publique. Il a ainsi été demandé d'inclure les kinésithérapeutes dans les effecteurs des rendez-vous de prévention aux trois âges de la vie, de soutenir le déploiement de postes de kinésithérapeutes coordonnateurs en EHPAD, et de permettre la prescription d'activité physique adaptée (APA).

Enfin, sur le sujet des violences perpétrées contre les professionnels de santé, la FFMKR a rappelé son opposition forte à ce que les ordres professionnels ou les URPS soient chargés d'une mission de dépôt de plainte aux côtés des professionnels libéraux victimes, ce qui contrevient à leurs missions et constitue une confusion dangereuse, ces derniers ne représentant pas les professionnels de santé. Seuls les syndicats représentatifs sont légitimes à défendre les professionnels libéraux.

Le ministre s'est montré attentif et soucieux de faire bouger les lignes. La FFMKR attend désormais des preuves de confiance et des actes concrets, tout comme les patients.

Contacts presse :

Sébastien GUÉRARD – Président – president@ffmkr.org – 06 03 85 96 28
Vincent DAËL – Délégué général – v.dael@ffmkr.org – 06 62 02 34 60